Département des ARDENNES

Arrondissement de VOUZIERS

Communauté de Communes de l'Argonne

Ardennaise

Paraphe: YD



2016/077

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2016/43

Nombres de membres:

En exercice: 125

Présents:

Votants: 89 (dont 8 pouvoirs)

POUR: 89 (100 %)

CONTRE: 00 ABSTENTION: 00 Le trente et un mars deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis

SIGNORET

Date de la convocation: 23/03/2016

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Martine BAUDART, Agnès BEGNY, Régine BRUSA, Pauline COSSON, Josette COURAULT, Béatrice FABRITIUS, Marie-Hélène FOURCART, Ghislaine JACQUET, Patricia LESUEUR, Pascale MELIN, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN, Chantal PIEROT, Suzanne RAULIN, Andrée THOMAS et Messieurs Michel ADIN, Régis BARRE, Patrick BEBIN, Tony BESANCON, Bernard BIENVENU, Guy BOIZET, Daniel BOUILLON, Jacques BOUILLON, Mathieu BOUILLON, Patrick BROUILLON, Jean BROYER, Roland CANIVENQ, Francis CANNAUX, Dominique COLSON, Gilles COLSON, Claude DEBOURCES, Gérard DEGLAIRE, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Patrice FERON, Vincent FLEURY, Hervé FREY, Bernard GIRONDELOT, Gérard GOBERT, Olivier GODART, Antonio GOMES, Jean-Baptiste GOMEZ, Jacques GROSSELIN, Bertrand HAULIN, Eric HAULIN, Philippe HENRY, Benoît HUREAU, Bruno JUILLET, Jean-Michel LACATTE, Dominique LAMY, Jacques LANTENOIS, Patrick LESOILLE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Raoul MAS, Jean-Philippe MASSON, Frédéric MATHIAS, François MEENS, Michel MEIS, Jean-Claude MULLER, Christian NICOLITCH, Daniel NIZET, Jacky NIZET, Denis OUDIN, Hubert OUDIN, Ludovic PHILIPPE, Florent PIERSON, Francis POTRON, Patrick RACOUR, Olivier RAULET, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT, Vincent THIERION, Dominique THOREL, Lionel VAIRY, Bruno VALET, Jean-Claude VIELLARD.

Représentés: Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à Monsieur Michel ADIN, Madame Magali ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur Yann DUGARD, Monsieur Claude ADAM donne pouvoir de vote à Monsieur Jean BROYER, Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Madame Françoise PAYEN, Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE donne pouvoir de vote à Monsieur Guy BOIZET, Monsieur Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à Madame Chantal PIEROT, Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe ETIENNE, Monsieur Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à Monsieur Benoit SINGLIT.

OBJET: CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 8 – ALLOUCHE SA

Vu la délibération n°DC2013/95 du Conseil Communautaire du 18/12/2013 attribuant le lot n°8 « Résines-Revêtements de sol» du marché de construction d'un centre aquatique à Vouziers à l'entreprise ALLOUCHE SA;

Considérant que le montant initial du marché est modifié comme suit :

Lot	Entreprise	Montant du	Plus-values	Moins-Values	Montant
	titulaire	marche			avenant
8	Allouche	364 514,60		- 34 545,05	-34 545,05
	SAS				

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE l'avenant n°1 au marché confié à l'entreprise ALLOUCHE SA pour le lot 8 « Résines-Revêtements de sol» dans le cadre du marché de construction du centre aquatique intercommunal, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Présidents

Francis SIGNORET

Par délégation, le 1et vice-Président

Yann DUGARD

d moverner

AVENANT N°1

IX. Identification des parties

*Identité du pouvoir adjudicateur:

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

44 – 46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

*Identité du titulaire du marché:

ALLOUCHE SAS

ZA 8 bis, rue de la Fontaine 89100 Courtois sur Yonne

X. Renseignements administratifs sur le marché

*Intitulé du marché:

Construction d'un Piscine Communautaire – Lot n°8: Revêtements de sols –

Carrelages - Sols Souples

*Date de notification du marché: 28/01/2014

*Montant HT initial du marché: 364 514,60 euros

XI. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 est relatif au lot n°8 « Revêtements de sols / Carrelages / Sols Souples » du marché de « construction d'une piscine communautaire à Vouziers».

Il a pour objet la suppression du carrelage sur les plages extérieures.

Le carrelage sur les plages extérieures sera remplacé par un béton désactivé. La réalisation du béton désactivé sera confiée par avenant au titulaire du Lot n°1: Gros Œuvre.

A ce titre, les prestations suivantes sont supprimées de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire :

Désignation des ouvrages	Description	U	Qté	PU HT	PT HT
Suppression du carrelage sur les plages extérieures	Suppression du carrelage sur les plages extérieures et remplacement par béton désactivé (hors lots carrelage)	M2	486,55	71,00 €	34 545,05 €
	- 34 545,05 euros -6 909,01 euros				
	-41454,06 euros				

La Décomposition du Prix global et Forfaitaire est donc impactée par les modifications contractuelles de la manière suivante :

Suppression des prestations indiquées ci-avant

L'Acte d'Engagement est impacté par les modifications contractuelles de la manière suivante :

La mention suivante de l'article 3 de l'Acte d'engagement:

Prix Total HT: 364 514,60 euros

Est modifiée de la façon suivante :

Prix Total HT: 329 969,55 euros

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

- > Conformément à l'article 20 du code des marchés publics et à la jurisprudence en vigueur, la présente modification contractuelle:
 - n'entraine pas un bouleversement de l'économie du marché car implique une diminution du montant initial du marché de 10,46 %.
 - n'est pas substantielle et ne modifie pas l'objet du marché concerné.

ne remet pas en cause les conditions d'attribution du marché public concerné.

A ,Le

A Vouziers, Le

Le représentant légal de ALLOUCHE SAS,

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur,

Francis SIGNORET